

Le Conseil Fédéral de la FNAS FO s'est réuni à Paris les 12, 13 et 14 juin 2019.

Le gouvernement continue sa politique de destruction des droits individuels et collectifs des salariés de tous les secteurs, du public comme du privé. Il confirme sa détermination à affaiblir les organisations syndicales, voire à les associer à ses contre-réformes.

Pour contrer ces attaques, fonctionnaires et salariés se mobilisent et résistent avec leurs organisations syndicales et dans l'unité la plus large pour inverser le cours des choses.

Le Conseil Fédéral salue le combat des professionnels des Urgences, des Hôpitaux, de l'Enseignement. Il soutient les mobilisations en cours dans notre secteur et en particulier la résistance des salariés de la Protection de l'Enfance d'Indre-et-Loire, avec leurs organisations syndicales, pour préserver les établissements et services, leurs emplois et leur convention collective.

Face à la destruction du secteur Public et du Statut des Fonctionnaires, ainsi que de notre secteur associatif à but non lucratif,

Face aux attaques contre le Code du Travail et nos Conventions Collectives qui remettent en cause les droits individuels et collectifs des salariés,

Face aux attaques contre la Sécurité Sociale et son financement par le salaire différé,

Face à la remise en cause de la gestion paritaire de l'Assurance-Chômage et des droits des demandeurs d'emploi,

Face à la remise en cause de l'accès à la Formation Professionnelle qualifiante pour y substituer des « blocs de compétences »,

Face au projet de contre-réforme de « retraite par points » qui aboutira à une baisse généralisée des pensions et au recul de l'âge de départ en retraite,

La colère est légitime, la résistance s'organise et doit s'amplifier.

Il est indispensable de poursuivre l'organisation d'Assemblées Générales pour établir les cahiers de revendications afin de préparer une riposte d'ampleur.

Le Conseil Fédéral fait sienne la décision de la Confédération de mener le combat central pour défendre le système de retraites par répartition et s'oppose à une « retraite par points » qui prépare « la retraite des morts ».

Il invite ses syndicats à informer massivement les salariés des projets en cours sur les retraites et à réunir les conditions de **la réussite de la mobilisation FORCE OUVRIERE du SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019**, pour préparer le combat en défense de la retraite par répartition.

La question de la grève, et de sa reconduction jusqu'à satisfaction, est donc à l'ordre du jour.

NOUS REVENDIQUONS :

- Augmentation générale des salaires, des pensions, des retraites, des minima sociaux ;
- Maintien de tous les régimes de retraite par répartition et du code des pensions ;
- Défense de la Sécurité Sociale de 1945, du salaire différé, de l'assurance-chômage et des droits des chômeurs. Abrogation de la CSG et de la CRDS ;
- Suppression des exonérations de cotisations sociales ;
- Préservation, amélioration du service public, et défense du Statut de ses agents ;
- RETRAIT DES PROJETS DE LOI : DUSSOPT « Transformation de la fonction publique », BLANQUER « Pour une école de la confiance » et BUZIN « Ma santé 2022 » ;
- Défense des libertés démocratiques et syndicales, du droit de grève et de manifester. Abrogation de la Loi dite « anticasseurs » et arrêt de la répression d'État. Pour la liberté totale de manifestation !
- Abrogation de la loi Travail et des ordonnances Macron-Pénicaud, ainsi que de la Loi « PACTE » ;

Et plus particulièrement pour notre secteur Social et Médico-social

- Augmentation d'au moins 20 % des salaires et attribution d'un treizième mois pour tous les salariés ;
- Maintien et amélioration des conventions collectives existantes ;
- Prise en charge intégrale de tous les frais professionnels, notamment le transport ;
- Financement public du secteur à hauteur de ses besoins, pour une amélioration immédiate des conditions de travail ;
- Des moyens à hauteur des besoins pour le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, et arrêt de toutes les fermetures d'établissement.